

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Monsieur Edouard GEFFRAY**  
**Directeur général des ressources humaines**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**72 rue Régnault**  
**75013 PARIS**

*Objet : situation des PE exerçant en EREA et en milieu pénitentiaire et des directeurs adjoints de Segpa.*

*Monsieur le Directeur général,*

*J'attire à nouveau votre attention sur la situation indemnitaire des professeurs des écoles exerçant en Erea, milieu pénitentiaire ainsi que ceux exerçant les fonctions de directeurs adjoints de Segpa.*

*Par un courrier en date du 5 mars 2018, resté sans réponse, j'évoquais les professeurs des écoles éducateurs en Erea d'une part, et les professeurs des écoles exerçant en milieu pénitentiaire d'autre part.*

*S'agissant des premiers, contrairement à une note de service adressée aux recteurs et aux Dasein en septembre 2017, nous estimons qu'ils sont éligibles à l'Isae puisqu'ils partagent avec leurs collègues en classe des missions de suivi et d'accompagnement. De plus, la circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017 renforce la notion de service mixte et rend plus systématique leur présence en classe.*

*Quant aux professeurs des écoles exerçant en milieu pénitentiaire, ils ne perçoivent ni l'Isae, ni la nouvelle indemnité 19.94, alors même que leurs missions leur imposent de très nombreuses concertations ainsi qu'un suivi régulier de l'orientation de leurs élèves.*

*Enfin, un courrier en date du 12 septembre 2017 à votre prédécesseure, relatif à la situation indemnitaire des directeurs de Segpa, est lui aussi resté sans retour.*

*Je vous remercie par avance de bien vouloir nous rencontrer sur ces situations et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**